

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-LOUIS

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, M. Patrick MALET, Maire de la Commune de SAINT-LOUIS, certifie que l’arrêté n° 2017-1847/SGDRECV du 05 septembre 2017 prescrivant l’ouverture d’une enquête publique au titre du code de l’environnement « loi sur l’eau » portant sur le projet d’amélioration foncière par la gestion des andains agricoles, sur des parcelles au lieu-dit « Le Gol », situées sur le territoire de la commune de Saint-Louis., a été affiché en Mairie de Saint-Louis, Mairie annexe de La Rivière, centre administratif du Ouaki et le centre administratif des Makes du 11 septembre 2017 au 02 novembre 2017.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Saint-Louis, le 10 NOV. 2017

LE MAIRE

